Livret du stagiaire – PSC

NOM : **……..**

PRÉNOM : **……..**

Siège : 76 Rue du Professeur Raymond Garcin - Route de Didier - Bâtiment de la F.O.L. - 97200 FORT DE FRANCE
☏ *05.96. 63.05.01* / ***E- mail :*** ufolep972@hotmail.com - Site web : *www.ufolep972.org*
Organisme de formation enregistré sous le numéro 02 97 30896 97. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

1. Mode d'emploi du livret individuel de formation

Le livret individuel de formation est le document officiel de l'accueil et du suivi du parcours de formation du candidat. Outre les renseignements généraux vous concernant, il mentionne les différentes étapes de la formation en centre, et intègre les documents administratifs qui s'y rattachent. Il atteste également de la qualité de stagiaire en formation, des droits qui y sont rattachés, ainsi que de l'acquisition des unités de compétences constitutives du diplôme. La totalité du cursus de formation doit être effectuée sur une période minimale de sept heures.

2. Fiche de présentation de l'organisme de formation

Nom de l'organisme de formation : Union **F**rançaise des **Œ**uvres **L**aïques et d'**É**ducations **P**hysiques UFOLEP Martinique
Nombre de salarié : 9
Adresse postale : 2ème étage, 76 Rue du Professeur Raymond Garcin, FORT-DE-FRANCE 97200, Martinique
Numéro SIRET : 350 562 435 000 23 – **APE** 9312Z
N° organisme de formation : 02 97 30896 97

Représentant Légal	
Nom :	MAURICE-BELLAY
Prénom :	Alex
Fonction :	Président
Téléphone :	0596 63 05 01
Mail :	ufolep972@hotmail.com

Responsable de services :	
Nom :	M'BENNY
Prénom :	Ézéchiel
Fonction :	Délégué
Téléphone :	0596 63 05 01
Mail :	embenny@ufolep972.org

Suivi administratif – Référente handicap	
Nom :	PELAGE
Prénom :	Lynda
Fonction :	Assistante administrative
Téléphone :	0596 63 05 01
Mail :	psc1@ufolep972.org

Horaire d'ouverture des bureaux :
Lundi : 7h30-13h, 14h-16h
Mardi : 7h30-13h, 14h-16h
Mercredi : 7h30-13h
Jeudi : 7h30-13h, 14h-16h
Vendredi : 7h30-13h
Site internet : www.ufolep972.org

Jours de la formation PSC :
Nous proposons la formation PSC en semaine, selon la demande des structures et des établissements.
Le cas échéant, la formation a lieu pour le tout public le samedi : 8h00-12h, 13h-16h30.

Équipe de formateurs PSC :

Prénom	NOM
Lindsay	MAXIMIN
Ketty	PIVERT
Jessica	GUSTAN
Roland	MATHOS
Christian	ZOBDA
Marie-Christine	RENO
Serge	FRANCIETTA
Laurence	VINCENT
Ézéchiel	M'BENNY
Alex	MAURICE-BELLAY

Service facturation	
Nom :	RANGON
Prénom :	Béatrice
Fonction :	Secrétaire comptable
Téléphone :	0596 63 05 01
Mail :	brangon@ufolep972.org

3. Fiche de présentation du candidat

Nom et prénom	
Date	
Lieu de naissance	
Adresse	
Téléphone :	
Mail :	
Personne à contacter en cas d'urgence : (Nom/numéro)	

4. Entrée en formation

Pour entrer en formation, il faut au minimum être âgé de 10 ans. Pour les mineurs, l'autorisation parentale est requise. Il faut également la validation du devis de la formation.

Déroulement de l'accueil et de la formation :

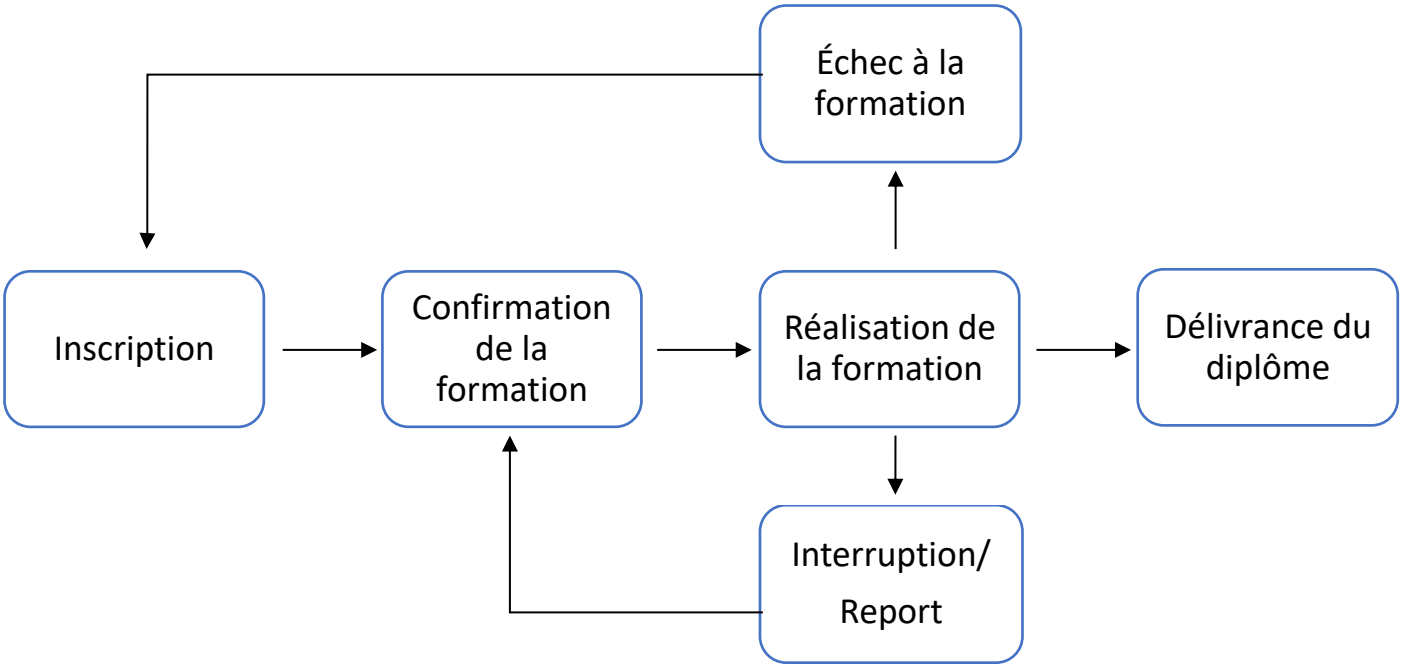

Voir annexes :

- Devis de formation validé,
- Conditions générales de vente,
- Règlement de la formation

5. Programme/Planning - Formation : Premiers Secours Citoyen

Horaire : 8h00–12h00 / 13h00–16h30.

Lancement de la formation – 0h10

Présenter les objectifs de la formation et prendre connaissance des motivations des participants.

Partie 1 : PROTECTION et ALERTE – 0h25

Objectif intermédiaire 1 : PROTECTION

À la fin de cette partie vous serez capable de supprimer ou écarter un danger pour assurer votre protection, celle de la victime ou des autres personnes et de réaliser un dégagement d'urgence d'une victime exposée à un danger que vous ne pouvez pas supprimer.

Objectif intermédiaire 2 : ALERTE ET PROTECTION DES POPULATIONS

À la fin de cette partie vous serez capable d'identifier les signaux d'alerte aux populations et indiquer les mesures de protection à prendre pour vous et votre entourage.

Objectif intermédiaire 3 : ALERTE

À la fin de cette partie vous serez capable de transmettre au service de secours d'urgence adapté les informations nécessaires à son intervention après avoir observé la situation.

Partie 2 : VICTIME CONSCIENTE NECESSITANT UN GESTE D'URGENCE – 1h00

Objectif intermédiaire 1 : OBSTRUCTION GRAVE DES VOIE AERIENNES PAR UN CORPS ETRANGER

À la fin de cette partie vous serez capable d'identifier l'obstruction des voies aériennes totale ou partielle, de réaliser l'enchainement des techniques qui permettent d'obtenir une désobstruction aigue des voies aériennes et d'indiquer la conduite à tenir face à une obstruction partielle.

Objectif intermédiaire 2 : HEMORRAGIES EXTERNES

À la fin de cette partie vous serez capable d'identifier une hémorragie, de réaliser une compression directe de l'endroit qui saigne ou de poser un garrot en vous protégeant si possible et de choisir le geste et/ou la position la plus adaptée pour éviter l'aggravation d'une victime qui saigne du nez ou bien qui vomit ou crache du sang.

Partie 3 : VICTIME INCONSCIENTE – 2h15

Objectif intermédiaire 1 : PERTE DE CONNAISSANCE

À la fin de cette partie vous serez capable d'identifier une victime qui présente une perte de connaissance et de maintenir libres ses voies aériennes.

Objectif intermédiaire 2 : ARRET CARDIAQUE

À la fin de cette partie vous serez capable d'identifier une victime en arrêt cardiaque, de mettre en œuvre une réanimation cardio-pulmonaire et réaliser en toute sécurité une défibrillation automatisée externe.

Partie 4 : VICTIME CONSCIENTE PRESENTANT DES PLAINTES NECESSITANT UNE CAT ADAPTEE – 1h10

Objectif intermédiaire 1 : MALAISE

À la fin de cette partie vous serez capable d'identifier les signes qui imposent un avis médical du Samu-Centre 15, face à une victime qui présente un malaise.

Objectif intermédiaire 2 : PLAIES

À la fin de cette partie vous serez capable reconnaitre la gravité d'une plaie et d'adopter une conduite à tenir adaptée à la gravité de la plaie.

Objectif intermédiaire 3 : BRULURES

À la fin de cette partie vous serez capable de reconnaitre la gravité et la nature d'une brûlure d'adopter une conduite à tenir adaptée à la brûlure.

Objectif intermédiaire 4 : TRAUMATISME

À la fin de cette partie vous serez capable d'éviter toute mobilisation d'une victime d'un traumatisme des os et des articulations en attendant les secours.

CAS CONCRETS DE SYNTHESE/ÉVALUATION DE LA FORMATION – 2h30

À la fin de cette partie, le stagiaire est capable d'exécuter correctement les gestes élémentaires de secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence et d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

- Évaluation certificative lors des cas concrets

Programme conforme au guide national de référence établi par le Ministère de l'Intérieur.

5. Renseignements pratiques

Afin de vous rendre sur le lieu de formation, veuillez trouver ci-dessous **les horaires du bus numéro 27 :**

Départ Gare Aliker Fort-de-France :

Direction(s)

pôle d'échange aliker- tunnel didier

4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h
		00 00 30 30	05 05 35 35	10 10 50 50	30 30	10 10 50 50	30 30	10 10 45 45	20 20 55 55	35 35	10 10 45 45	20 20 55 55	30 30	05 05 45 45	25 25	30 30	

Départ Didier :

Direction(s)

tunnel didier- pôle d'échange Aliker

4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h
	50 50	29 29 59 59	34 34	04 04 39 39	19 19 59 59	39 39	19 19 59 59	39 39	14 14 49 49	24 24	04 04 39 39	14 14 49 49	24 24 59 59	34 34	14 14 54 54		

Plan d'accès : Rond-point du Vietnam Héroïque - UFOLEP 972

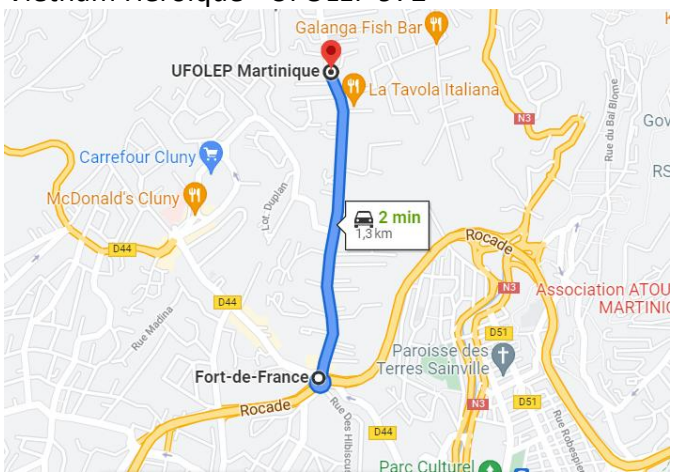

Restaurants à proximité :

- La Tavola Italiana, 3 minutes à pied, 70 Route de Didier,
- Pizzeria Viaggio, 1 minute à pied, 80 Route de Didier,
- New Pekin, 7 minutes à pied, 52 toute de Didier.

Consignes de sécurité générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Les stagiaires ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique. Les consignes en cas d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur de la formation.

Il est recommandé d'adopter une tenue vestimentaire adaptée à des exercices au sol.

5. Contrat d'engagement

Le stagiaire s'engage :

- À se consacrer activement à atteindre les objectifs exprimés en accord avec le centre de formation.
- À être présent(e) aux horaires fixés par le centre de formation et à respecter le planning prévu.
- À signaler toute absence dans la journée même et à fournir tout justificatif d'absence qui me sera demandé.
- À respecter le règlement intérieur.
- À la suivre la prestation jusqu'à son terme et signaler au centre de formation tout départ anticipé.
- À fournir toutes indications sur ma nouvelle situation à l'issue de la prestation.
- À m'inscrire dans la démarche de validation proposée, le cas échéant.

L'organisme de formation s'engage :

- À sélectionner un formateur au regard du profil du stagiaire.
- À mettre en œuvre tous moyens pédagogiques nécessaires et pertinents pour que vous atteigniez vos objectifs.
- À respecter le programme de la prestation tout en l'individualisant pour l'adapter à vos besoins.
- À procéder aux suivis et aux diverses évaluations prévues.
- Les stagiaires sont prévenus en cas.

6. Personne en situation d'handicap

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap.

Chaque organisme doit définir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation.

Nous disposons au sein de notre centre d'un référent handicap. Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique, accompagnateurs. Cette personne veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Elle est votre interlocutrice privilégiée dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Si vous êtes confrontés à des difficultés spécifiques, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec notre référent handicap afin de vous garantir un accueil et une qualité de formation optimale.

Contact :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap et de leur famille et leur offre un accès unique aux conseils et aux prestations auxquels elles peuvent prétendre. Elle contribue également à sensibiliser tous les citoyens au handicap.
Lot. Dillon Stade1 Rue Georges Eucharis
97200 – Fort-de-France
Tél. 0596 70 09 95 – Fax 0596 74 01 06
Courriel : contact.mdph@cg972.fr
Site web : https://mdph972.fr/

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) - Antilles et Guyane
Instituée par loi n° 87-517 du 10 juillet 1987, l'AGEFIPH est l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées. A ce titre, elle gère le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
Les actions initiées et mises en œuvre par l'AGEFIPH visent toutes à faciliter l'insertion professionnelle, en milieu ordinaire de travail, ainsi que le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées.
Immeuble Eole 1
2 avenue des Arawaks
97200 Fort-de-France
Tél : 08 00 11 10 09
Courriel : antilles-guyane@agefiph.asso.fr
Site web : http://www.agefiph.fr

Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés de Martinique
Il doit permettre d'améliorer la situation de trois types de bénéficiaires :

- Les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés,
- Les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés,
- Les établissements privés et publics, notamment ceux assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (établissements comptant 20 salariés et plus).

Courriel : www.prithmartinique.org

L'UFOLEP, met le sport au service de l'homme, de son éducation, de sa culture et de son épanouissement.

Tous les sports Autrement

Nous contacter

☎ **:** *05.96.63.05.01*

E- mail : *psc1@ufolep972.org*

Site : *www.ufolep972.org*

76 rue Raymond Garcin, route de Didier
97200 Fort de France

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION